

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 218-2016

Modifiant le règlement 211-2015 décrétant la tarification des biens, des activités et des services municipaux

ATTENDU QUE la tarification des biens, des activités et des services municipaux est régie par le règlement numéro 211-2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'Annexe «A» du règlement de tarification des biens, des activités et des services pour modifier certains tarifs et y ajouter certaines autres dispositions;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 11 juillet 2016 par M. Alexandre Zalac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu qu'un Règlement portant le numéro 218-2016 soit et est adopté et qu'il soit statué par ce règlement comme suit :

1. MODIFICATION DE RÈGLEMENT 211-2015

1.1 Le règlement numéro 211-2015 est modifié :

1.1.1 En modifiant à la Section «**Sécurité publique**» de l'Annexe «A» - Colonne «Tarif proposé» remplacé des frais de «15,00 \$ Obtention du permis auprès du service d'incendie» par des frais de «**20,00 \$ Obtention du permis auprès du Service incendie**».

1.1.2 En ajoutant une nouvelle description à la Section «**Sécurité publique**» de l'Annexe «A» décrétant les tarifs pour les certificats d'autorisation pour la garde de poules en milieu urbain :

À la description «**Infraction au règlement concernant la garde de poules en milieu urbain**» - Colonne Tarif proposé un montant de «**25 \$ Certificat d'autorisation annuel pour la garde de poules**» et un montant de «**25 \$ Certificat d'autorisation pour l'installation d'un poulailler amovible et d'un enclos extérieur**» à la colonne Explications «**pour un maximum de trois poules par résidence**», à la colonne Références «**voir le règlement # 212-2015 pour plus d'informations sur les amendes applicables**».

2. ENTRÉE EN VIGUEUR ET EFFET DU RÈGLEMENT

2.1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

M. Jean Lalonde
Maire

Mme Louise Sisle Hréoux
Directrice générale et secrétaire trésorière

Avis de motion donné le 12 juillet 2016
Adopté le 9 août 2016
Avis public affiché le 10 août 2016